

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 218 accordant à M. Raymond Pécoul la concession définitive d'un terrain sis boulevard de Gaulle

n° 218

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date de publication
23 mars 1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait concession définitive à M. Raymond Pécoul Ministre des Finances de la Côte Française des Somalis, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de Gaulle (lot n° 522) et immatriculée au Livre Foncier sous le n° 650. Art. 2. — La mutation du Titre Foncier sera effectué sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois, à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A.V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDOULLAH HASSAN DEMBIL.